

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-392

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance ordinaire du 14 juillet 2025, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-392, intitulé « *Règlement modifiant le Règlement numéro 2006-074 concernant la circulation et le stationnement des véhicules routiers* ».

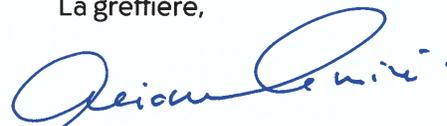
Ce règlement vise à augmenter l'amende prévue pour la sanction d'une infraction à l'article 33 du règlement n° 2006-074 en ce qui a trait à la circulation ou l'immobilisation sur les plages, sur les cordons littoraux, dans les marais et dans les marécages situés sur le littoral du fleuve Saint-Laurent. Il vise également à modifier la disposition concernant la circulation de véhicule hors route à proximité de maisons d'habitation.

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville au 40, avenue Parent, à Port-Cartier (QC), où toute personne intéressée peut en prendre connaissance en contactant le Service du greffe par téléphone au 418 766-2399 ou par courriel à l'adresse : greffe@villeport-cartier.com, aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de publication du présent avis.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 16^e jour du mois de juillet 2025.

La greffière,



M^e Ariane CAMIRÉ